



CAPA PsyEN académie d'Amiens du 4 mai 2021

Déclaration liminaire SNES-FSU & SNUipp-FSU

Tout d'abord nous espérons que vous allez bien dans le contexte sanitaire de plus en plus difficile pour les personnels, les élèves et les familles.

Il y a plus d'un an, Emmanuel Macron annonçait la fermeture des établissements scolaires et des CIO alors que Jean-Michel Blanquer avait pourtant assuré que les écoles ne fermeraient pas. On voyait déjà poindre le début d'une cacophonie gouvernementale qui allait rythmer les semaines et les mois suivants.

La situation sanitaire continue de percuter nos quotidiens professionnels, à l'image de toute la société, avec toujours aussi peu de visibilité sur les différents possibles discutés par ce gouvernement dans les secrets du conseil de défense sanitaire.

Chacun-e aura pu mesurer le gouffre entre la politique menée et les besoins criants pour la construction de leur avenir des élèves et des étudiants, cette génération dont la scolarité est littéralement mitée par l'épidémie de covid-19. La question des moyens est pourtant plus que jamais cruciale.

Les périodes de confinement, de scolarité hybride et le manque chronique de moyens attribués à l'Éducation nationale ont des conséquences préoccupantes pour les élèves et les étudiants. Les situations de décrochage scolaire se multiplient et creusent encore les inégalités. La crise sanitaire entraîne une détresse psychologique chez les élèves, les étudiants, les familles et les professionnels.

La circulaire ministérielle du 16 février 2021 indique que les équipes éducatives et notamment les psychologues de l'Éducation nationale sont mobilisés pour repérer et orienter les élèves en souffrance psychologique.

Quelle mise en œuvre dans les faits ?

- Le niveau de recrutement de psychologues de l'EN reste faible :

210 postes au concours en 2021 qui ne permettront pas de compenser les seuls départs à la retraite. Nous rappelons que dans les deux spécialités, les postes vacants représentent environ un tiers des effectifs.

Pour le premier degré : 130 postes, qui ne suffiront pas à couvrir les besoins actuels. Dans de très nombreux secteurs, les conditions de travail sont dégradées et la prise en charge des élèves est impossible du fait de postes vacants et de PsyEN non remplacés. Nombreuses DSDEN ont été alertées. Mais les seules réponses sont des propositions de redéploiements des psychologues déjà en poste. Peut-on réellement faire croire que l'on peut faire mieux avec moins ?

Pour le second degré : 80 postes, alors que l'on demande aux PsyEN-EDO d'être sur tous les fronts, et que les effectifs en collège et lycée sont en hausse.

L'augmentation de la part de personnels précaires (jusqu'à 35% dans certaines académies, dont la

nôtre), pèse sur les services et les équipes. De plus, ces collègues gagnent à peine plus que le SMIC et certains ne perçoivent pas d'indemnités de déplacement couvrant tous les frais.

Nous rappelons que pour atteindre le seuil de prise en charge des autres pays européens (un psychologue pour 800 élèves), il faudrait doubler le nombre actuel de psychologues.

Dans l'immédiat, il est essentiel que tous les ETP de PsyEN alloués par le ministère aux académies soient bien attribués à des PsyEN, sur des missions statutaires. Faute de point sur l'état des postes comme nous en disposons à l'issue des CAPA de mouvement intra, nous souhaiterions, à l'occasion d'une prochaine audience, pouvoir disposer d'un bilan précis de l'emploi des 150 ETP de PsyEN EDO attribués à l'académie d'Amiens.

- Les injonctions se multiplient :

Pour le premier comme pour le second degré, les calendriers institutionnels sont restés inchangés malgré la situation sanitaire et les mesures bouleversant l'année scolaire.

Dans le second degré, la DRAIO inonde les CIO de mails promouvant les nombreuses initiatives pour la découverte du monde professionnel, de diverses associations et branches professionnelles aux quatre coins de la région Hauts de France ou en ligne sur la plateforme régionale Proch'orientation. Sans aucune prise en compte du programme d'intervention engagé par les PsyEN dans les établissements, elle les incite à participer à ces multiples interventions « clé en main » en direction des élèves.

Le ministère n'a pas été en reste, qui a imposé en mars le « printemps de l'orientation », sommant les DCIO et les PsyEN de proposer, toute affaire cessante et sans concertation, des actions d'information à l'orientation aux élèves de 2de et 1^{ère}, comme si ces personnels n'étaient pas très occupés et qu'aucun travail d'accompagnement à l'orientation n'était déjà engagé.

- De nouveaux projets fleurissent sans aucune concertation :

Tel celui de la cour des comptes proposant la création d'un service de santé scolaire, regroupant infirmiers-es, AS, PsyEN. Ce projet ne répond aucunement aux besoins des élèves et a été rejeté par l'ensemble du personnel. Il ignore le travail effectué dans l'établissement par les équipes pluri professionnelles. C'est une vision médicalisée et partielle de la psychologie, qui nie le travail spécifique du psychologue de l'EN auprès des élèves et des familles en lien avec les enseignants et les équipes pluri professionnelles, dont l'objectif est de contribuer à la réussite scolaire des élèves.

De nouvelles dispositions modifiant le code de l'Education, viennent d'être introduites dans le projet de loi pour l'amélioration du service de santé. Elles visent à imposer aux PsyEN la participation aux actions de promotions de la santé dans l'Ecole, pilotées par les ARS. La FSU continue à s'y opposer.

Le ministre prétend prendre en compte les effets psychologiques et sociaux de la crise sanitaire et sociale. Ce n'est pas par la mise en place d'un tel service, rejeté par la majorité des personnels de l'éducation nationale, que sera amélioré le mieux-être des élèves et des étudiants.

- Les attaques persistent contre le service public d'orientation de l'E.N. et les psychologues de l'Éducation nationale sont maltraités :

Alors que les CIO et les psychologues EDO sont mis en première ligne pour accueillir en présentiel les élèves et leurs familles (les CIO sont restés ouverts au public ces dernières semaines quand tous les autres services et établissements de l'EN fonctionnaient à distance), le ministère et le rectorat continuent de les « oublier » dans leurs communications. (A titre d'exemple : le courrier de M. le Recteur en date du 16 avril, qui omet de mentionner les Psychologues de l'Education nationale dans son énumération des personnels éligibles à la priorité vaccinale.)

Cependant que les fermetures et fusions continuent dans plusieurs académies, donnant lieu, ici à une fragilisation du service public, là à une dérèglementation des conditions de travail des collègues, dans notre académie la plupart des CIO sont en butte à des difficultés matérielles qui compliquent leur fonctionnement au quotidien.

La crise sanitaire l'aura révélé cruellement : plusieurs CIO ne disposent plus des moyens pour les psychologues de travailler. De nombreuses situations ont déjà été signalées à vos services. Elles sont loin d'être toutes résolues.

Quant aux psychologues de l'Education nationale, ils/elles s'efforcent d'apporter toute l'aide nécessaire aux élèves et à leur famille ainsi qu'aux équipes pédagogiques. Néanmoins, le sentiment d'isolement et l'absence d'échanges collectifs se font négativement sentir dans cette période, particulièrement dans le premier degré, où nos collègues ne peuvent s'appuyer sur la structure du CIO comme dans le second degré, et où nombre de RASED sont affaiblis.

Deux leviers, prévus dans les textes, pourraient permettre aux PsyEN de renforcer leur professionnalité, en appui sur un travail collectif plus soutenu :

. La circulaire du 28 avril 2017 donne pour mission aux directrices et directeurs de CIO de favoriser « le travail de coordination entre PsyEN des deux spécialités, en particulier pour faciliter les transitions entre cycles et dans la liaison école/collège ». Mais cette coordination est loin d'être effective partout et doit, selon nous, être davantage soutenue par les autorités hiérarchiques.

. En outre, la circulaire du 23 09 2019 crée un conseil académique de la formation continue concernant les personnels du premier comme du second degré. Nous souhaitons savoir ce qu'il en est de ce conseil pour les PsyEN dans notre académie.

Nous souhaitons pouvoir aborder très concrètement tous ces points en audience avec Monsieur le Recteur avant la fin de l'année scolaire.

- La remise en cause du paritarisme :

La suppression des commissions paritaires pour les mutations et les carrières, réduit l'exercice démocratique au sein de la fonction publique d'État. La FSU ne peut accepter le développement de l'arbitraire contre le principe d'égalité de traitement crée par la loi dite de Transformation de la Fonction publique.

Ainsi, la vision d'ensemble de l'application des règles collectives est désormais cachée aux commissaires paritaires, ouvrant la possibilité à des choix fondés sur des approches partielles, sinon partiales dans certains cas, sans aucune garantie d'égalité de traitement des personnels. Malgré cela, le SNES-FSU et le SNUipp-FSU continueront de représenter et de défendre les collègues qui nous ont élues, et de les informer sur leurs droits. Nous ne manquerons pas de les inciter à formuler si besoin des recours et nous serons à leurs côtés pour les soutenir dans leurs démarches.

Concernant cette CAPA, nous souhaitons des éclaircissements sur le déroulement de la campagne 2021 de rendez-vous de carrière.